The background image shows a grand, ornate interior space, likely a lobby or atrium. It features a large, multi-paned glass skylight at the top, supported by a complex metal framework. Below the skylight, there are decorative architectural elements, including a balcony with a curved, ornate metal railing. The walls and ceiling are finished with light-colored wood or stone, featuring intricate carvings and moldings. The overall atmosphere is one of classical elegance and grandeur.

Réunion des  
*CE-Présidents d'Ogec*

---

19 mai 2022

# Sécurisation immobilière

## *Mission du Codiec*

---

[Retour - Synthèse](#)

# Méthode de travail

---

*Mai à décembre 2021*

Collecte des informations auprès des établissements

*À partir de janvier 2022*

Premiers constats DDEC

*Janvier à juin 2022*

Travail d'analyse par la DDEC et par le cabinet Delvolvé

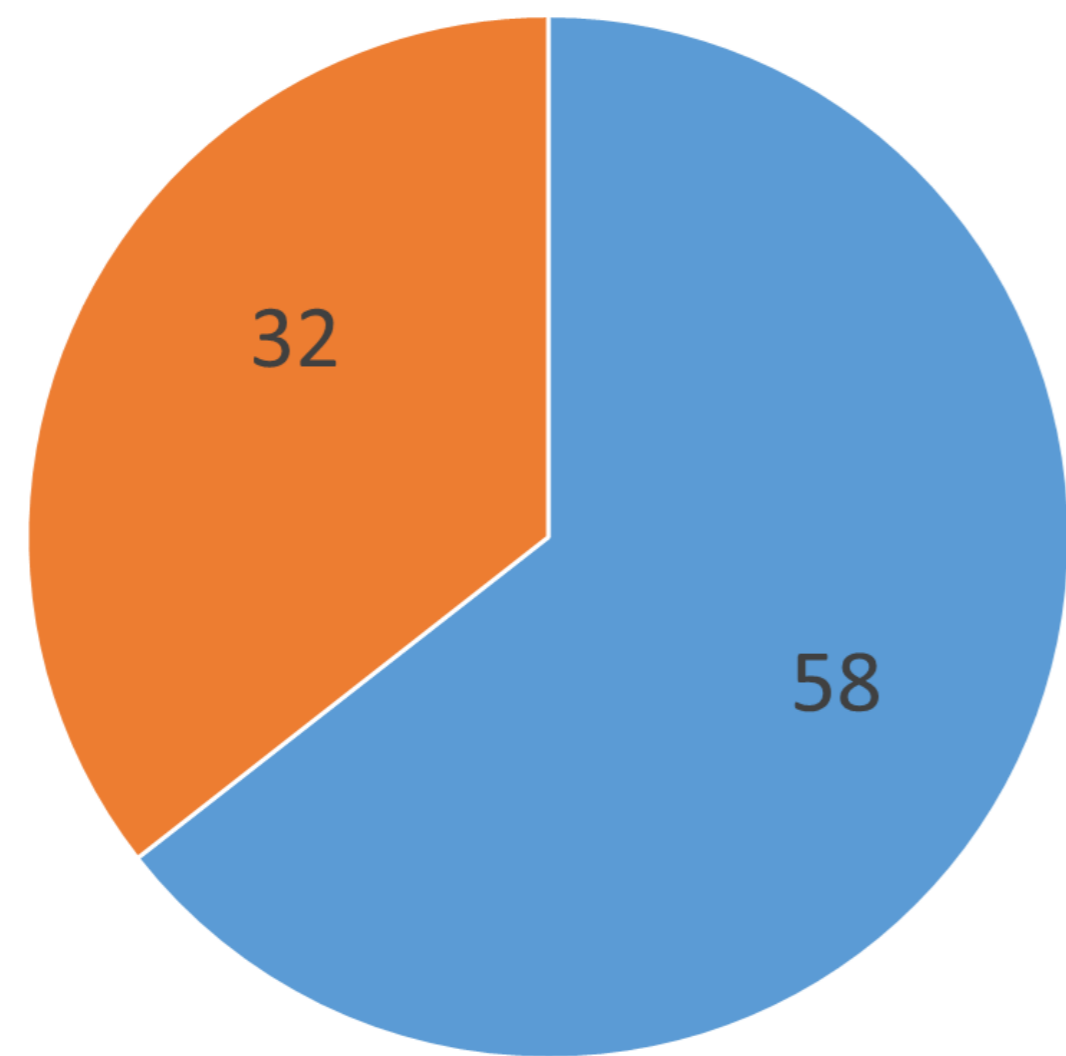
*Juin 2022*

Retour aux OGEC des fiches de synthèse

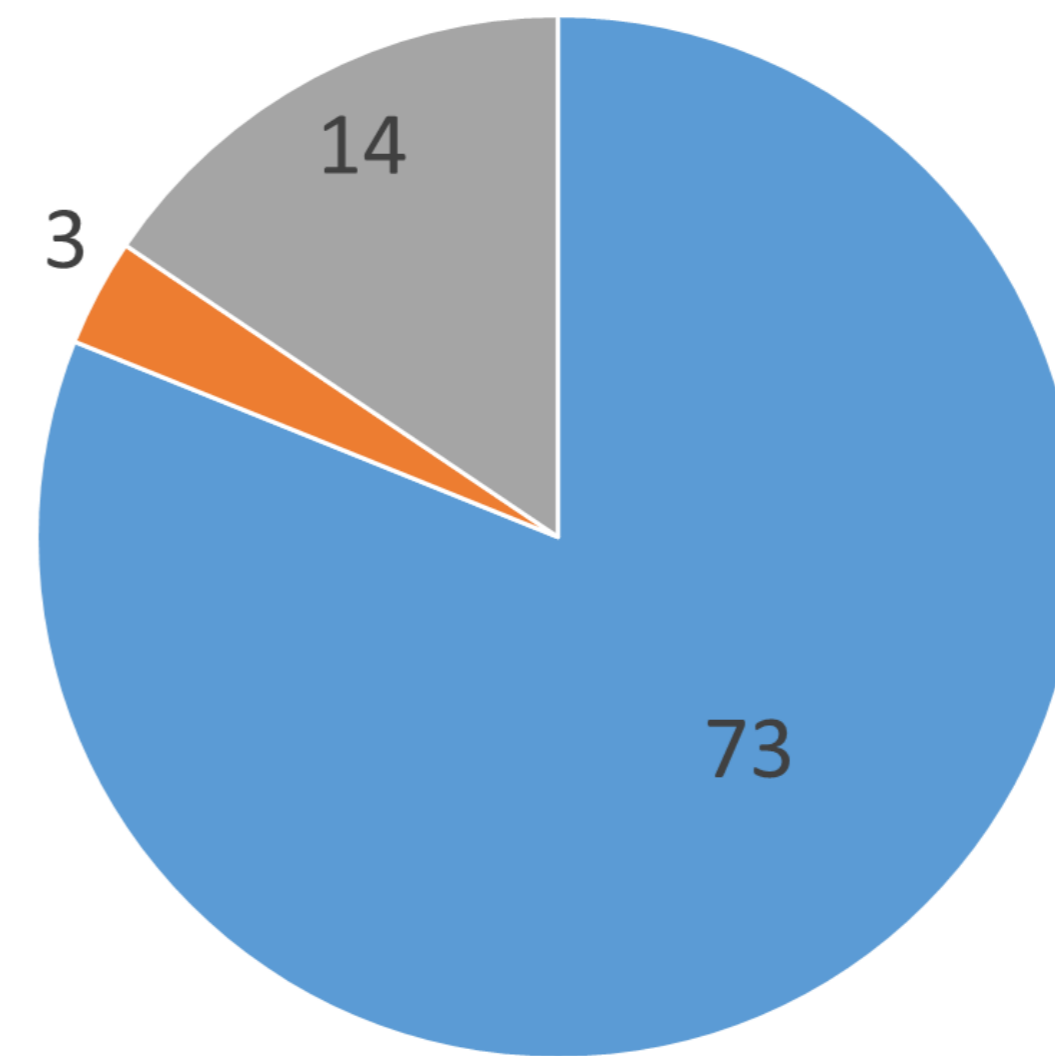


# Établissements interrogés et retours

---



■ Diocésains interrogés  
■ Congréganistes interrogés



■ retours complets ■ retours partiels  
■ sans retour

# Établissements exposés à un risque

---

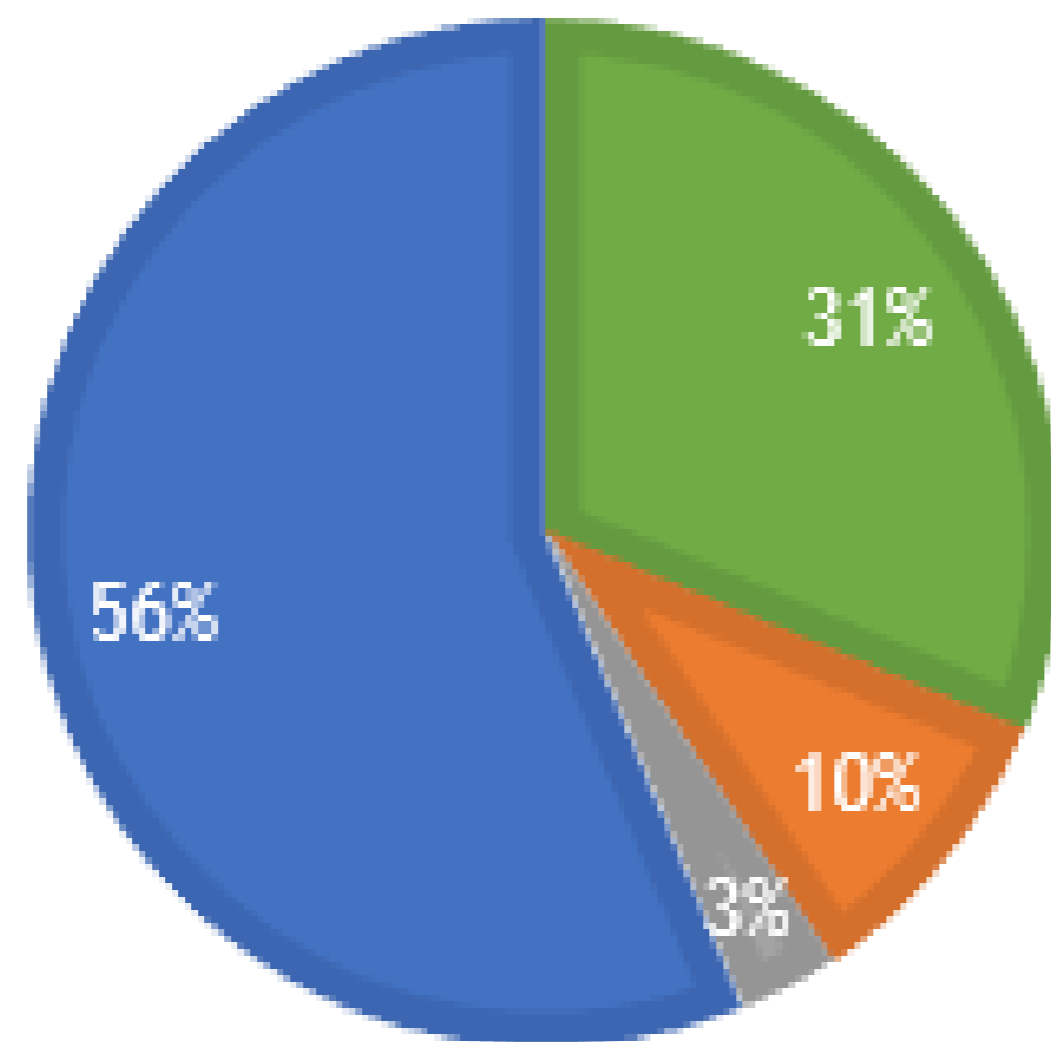
## Sur 73 établissements qui ont répondu

- 33 concernés par divers risques juridiques (échéances de titres, contentieux possibles...)
- 8 concernés par un risque lié à la sécurité (pas d'avis récent ou avis réservé de la commission de sécurité...)
- 2 concernés par un risque lié à un PPI trop ambitieux

# Focus sur la nature du titre d'occupation

---

■ Bail commercial                      ■ Bail emphytéotique  
■ Titre d'occupation inconnu   ■ Autres (bail, commodat...)



Des liens contractuels divers existent entre propriétaires et Ogec :

- Bail commercial, bail à loyer
- Bail emphytéotique
- Bail à construction
- Contrat de mise à disposition gracieuse (commodat ou prêt à usage)

# Focus sur la nature du titre d'occupation

---



Les rapports entre propriétaire et Ogec occupant doivent être clairement définis dans leurs aspects juridiques pour permettre :

- Le **MAINTIEN DE L'AFFECTATION DES IMMEUBLES** dans le respect du caractère propre ;
- Le **MAINTIEN DES BIENS SCOLAIRES** en bon état ;
- Le **DÉVELOPPEMENT DES MOYENS IMMOBILIERS** dans le cadre d'une politique de solidarité concertée.

# Focus sur le risque juridique

---

- Absence de relation avec le propriétaire
- Absence de titre
- Échéance du titre (autre que le bail, sans clause de renouvellement)
- Contentieux divers (montant du loyer, répartition des gros travaux...)

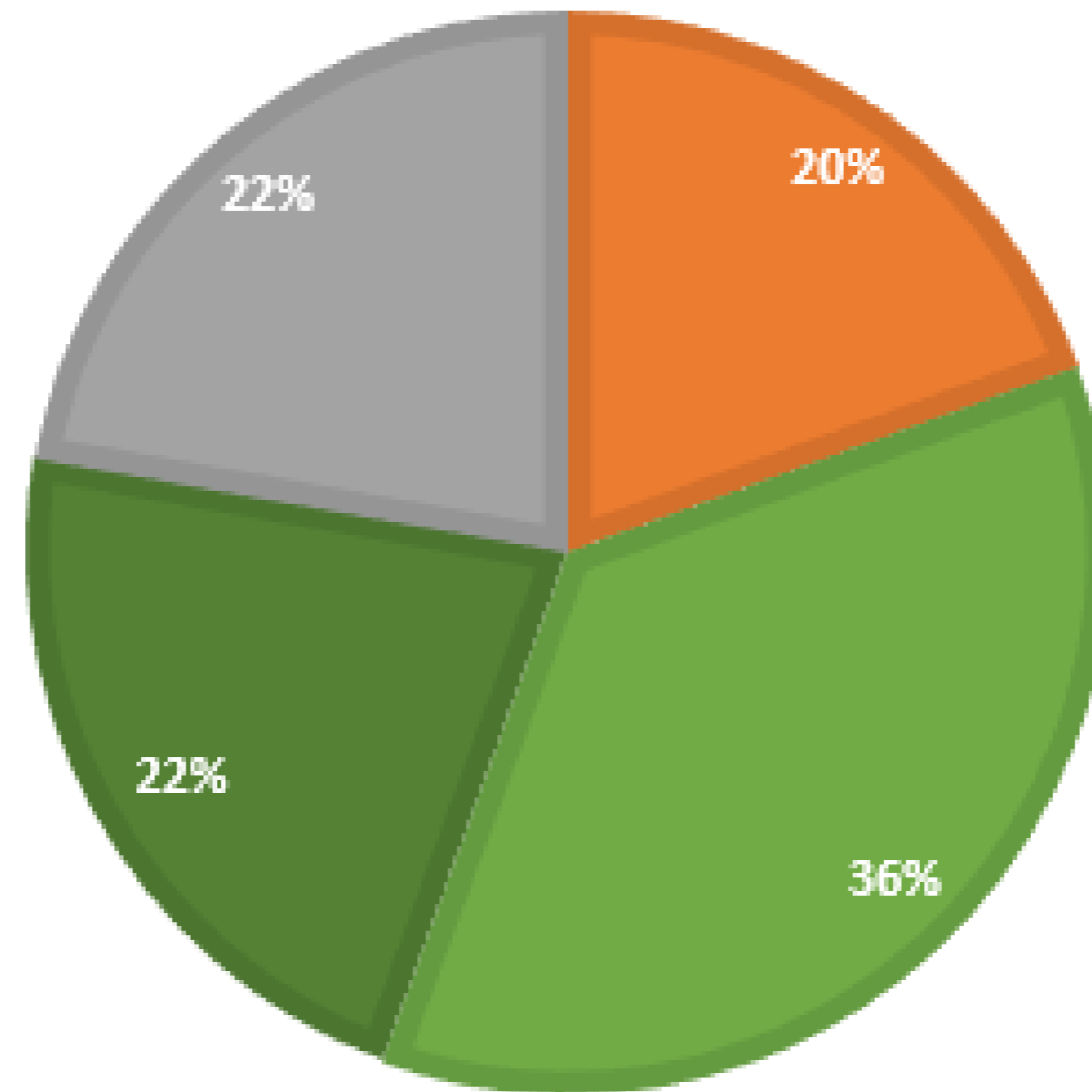




# Focus sur l'échéance du titre d'occupation

---

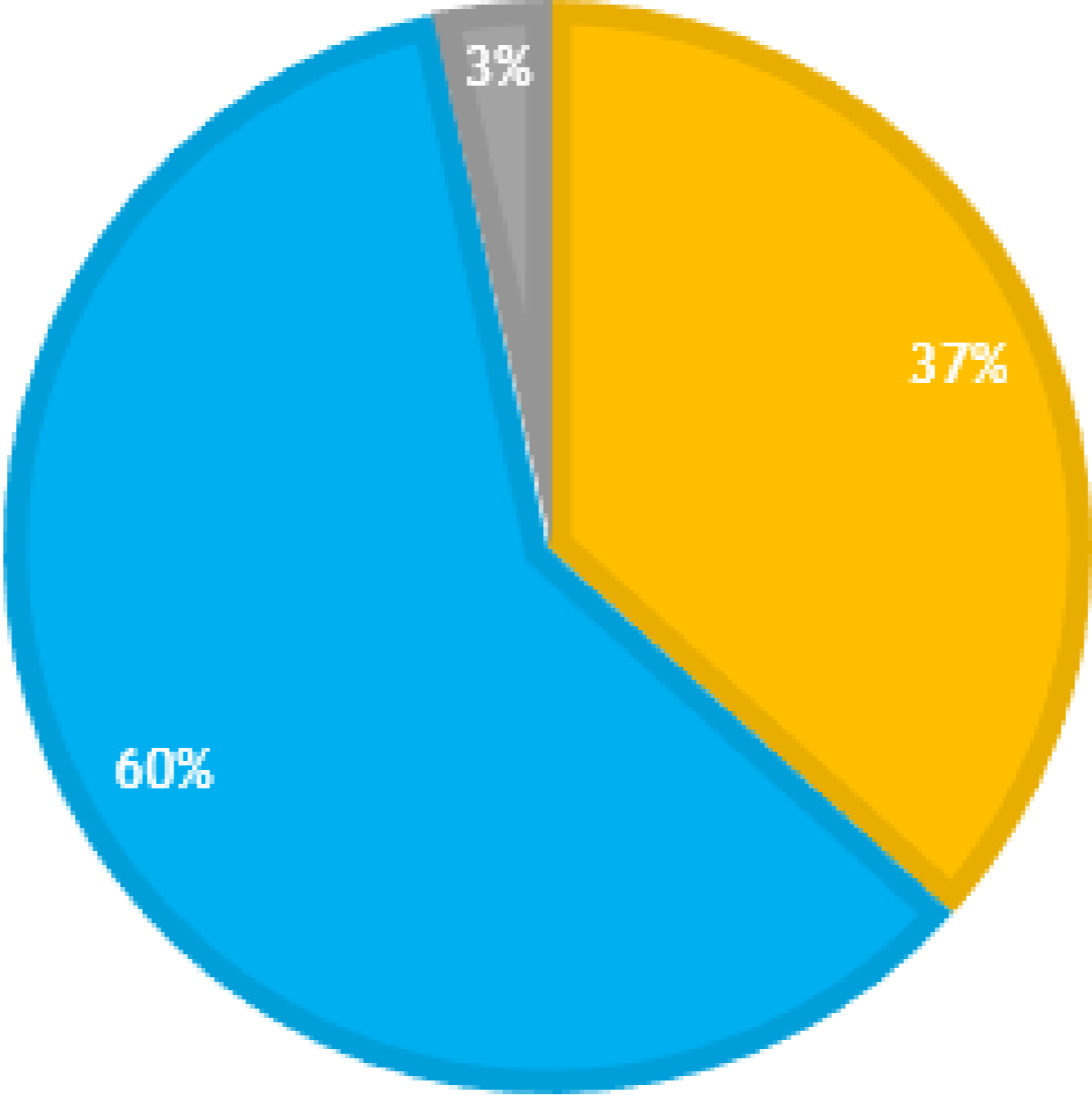
■ Echu sans reconduction ■ Non échu ■ Reconduction conventionnelle ou tacite ■ Non connu



# Focus sur la responsabilité des grosses réparations

---

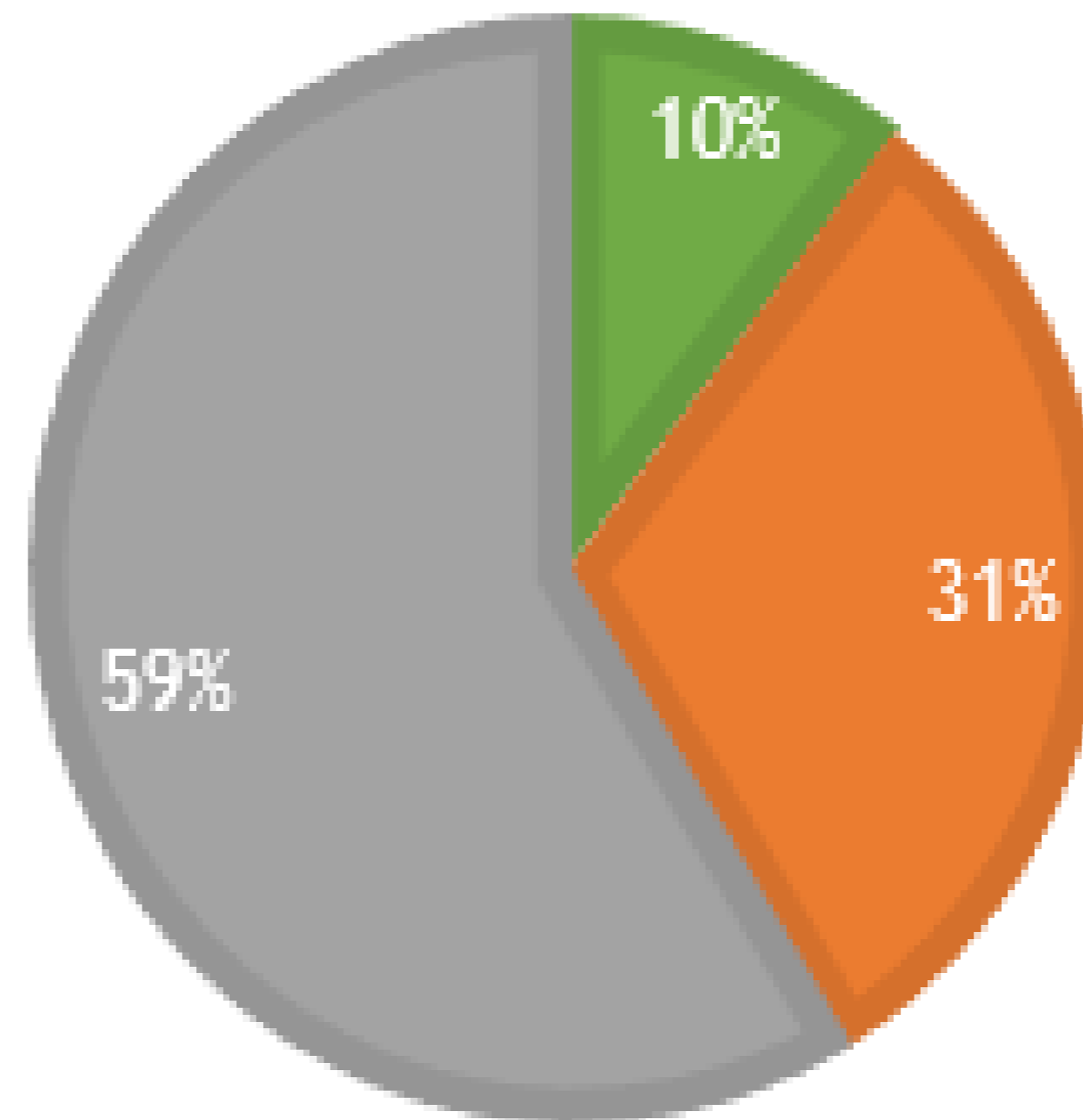
■ Occupant ■ Propriétaire ■ Non connu



# Focus sur la conformité des locaux Adap

---

- Bâtiments accessibles
- Bâtiments non accessibles
- Bâtiments n'ayant pas communiqué les documents demandés



Politique de rémunération

*Augmentation des salaires en période tendue*

---

# Augmentation des salaires en période tendue

---



## Rappel du contexte

- ✓ NAO nationale
- ✓ NAO de l'établissement
- ✓ Contexte inflationniste
- ✓ Tensions sur les Ressources humaines

# Augmentation des salaires en période tendue

---



## **NAO nationale**

*Pour rappel :*

- Augmentation 0,2 % en septembre 2021
- Augmentation de 1 % en janvier 2022

*Accord d'avril 2022 :*

Augmentation de 2,5 % de la valeur du point :

- 1,5 % dès le 1<sup>er</sup> avril 2022 ;
- 1 % à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Soit une augmentation de 3,7 % en un an

# Autodiagnostic de notre politique de rémunération

---

## **Par groupes, faire un autodiagnostic**

1. Aborde-t-on régulièrement et ouvertement la question des rémunérations, dans quelle configuration ?
2. Une enveloppe budgétaire est-elle décidée en CA qui donne une latitude au chef d'établissement pour recruter et augmenter les personnels ?
3. Quel cadre (critères, modalités) se donne-t-on pour gérer les augmentations (NAO et individuelles) ou les bonifications exceptionnelles ?

# Autodiagnostic de notre politique de rémunération

---

## Trois principes

- **Équité**  
*Interne et Externe*
- **Respect des règles communes**  
*Statuts, conventions collectives et textes de références garantissent un cadre minimum*
- **Regards croisés**  
*Décisions construites à plusieurs, en équipe restreinte selon un processus connu et objectif*



[www.ec75.org/politiqueremuneration](http://www.ec75.org/politiqueremuneration)



# Autodiagnostic de notre politique de rémunération

---

- **Regards croisés**

*Décisions construites à plusieurs, en équipe restreinte selon un processus connu et objectif*

## **Situation particulière des chefs d'établissement :**

Le regard sur les éléments de rémunération du chef d'établissement est croisé avec l'autorité de tutelle.

Statutairement : la tutelle prend l'initiative de l'avancement ; le président donne son accord.

À Paris, volonté de dialogue à 3 : CE, tutelle, président.



[www.ec75.org/politiqueremuneration](http://www.ec75.org/politiqueremuneration)

# Situation particulière des chefs d'établissement

---

## Prime exceptionnelle / Covid 19

En raison du surcroît de travail généré par la crise sanitaire, la tutelle diocésaine propose et donne son accord par anticipation pour une prime exceptionnelle attribuée aux chefs d'établissement,

- ✓ si cela n'a pas déjà été le cas pour ce motif en 2021-2022
- ✓ jusqu'à 1/2 mois de rémunération totale (État+Ogec)
- ✓ en veillant à transmettre au directeur diocésain la décision prise

Les autres cas de figure sont à étudier avec l'autorité de tutelle.

# Politique de Protection des mineurs

## *Contrôle du casier judiciaire du personnel*

---

Réflexion et Recommandations

# Contrôle du casier judiciaire

---

- Demande des évêques de France (Résolutions 8 nov. 2021)
- Prévu par la Convention collective (EPNL 9, chap. 3, sect. I)
- Ne remplace pas l'appel à la conscience morale de tous !



[www.ec75.org/proteger](http://www.ec75.org/proteger)

# Contrôle du casier judiciaire

---

## **Contrôle du bulletin n° 3 : systématiquement, au minimum**

- Pour toute personne mise en contact habituel avec des mineurs
- Seul l'intéressé peut faire la demande d'extrait / l'employeur peut en vérifier l'authenticité
- À étendre aux bénévoles

## **Contrôle du bulletin n° 2 : à mettre en œuvre pour tout nouveau recrutement**

- Le Rectorat le contrôle systématiquement pour tous les enseignants
- Depuis mars 2021 : les établissements scolaires privés peuvent le contrôler pour leurs employés

 [www.ec75.org/recommandations/casierjudiciaire](http://www.ec75.org/recommandations/casierjudiciaire)

# Suivi de l'application du décret tertiaire

---

Rappel d'échéances et Proposition

# Suivi du « Décret Tertiaire »

---



## **Mars-Avril 2022**

Trois prestataires ont été proposés aux établissements

## **Avril-Mai 2022**

Choix du prestataire par l'Ogec

Transmission au prestataire des informations demandées

## **30 Septembre 2022**

Plateforme OPERAT renseignée

➤ Si vous n'avez pas encore signé avec un prestataire, contactez-nous

---

# Merci

## Prochaines dates :

15 novembre 2022, 18 h - 20 h

15 mars 2023, 18 h - 20 h



[www.ec75.org/gerer/rencontres](http://www.ec75.org/gerer/rencontres)